



## **REGLEMENT T'RANCE MINIHIIC 2025**

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

### **1. Lieu, date et nature de la compétition**

Epreuves :

Un trail court de 23 km

Un trail découverte de 13 km en individuel

Un trail découverte en relais de 2 coureurs(ses) de 13 km

Une course 7 à 9 ans de 750 m

Une course 10 et 11 ans de 1500 m

Lieu du départ/arrivée :

Terrain de foot du Minihiic sur Rance le 17 mai 2025

Heure départ :

16h15 et 16h30 pour les courses enfant

17h00 pour le trail court de 23 km

17h30 pour le trail découverte de 13 km (ind et relais)

Parcours : Boucle entre Le Minihiic et Langrolay

Environ 13 km et 23 km sur les courses individuelles et env 5 et 8 km pour les relayeurs

Plages, chemins côtiers, grèves, sentiers en sous-bois

Fléchage, rubalises sur points dangereux

Baliseurs sur tout le circuit

Parcours disponibles sur le site [www.NextRun.fr](http://www.NextRun.fr)

## **2. Organisateur**

Run In Rance, 22 rue des Devants Lauriers 35870 Le Minihic /Rance

## **3. Conditions de participation**

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge : Les compétiteurs doivent nés en :

2007 et avant pour le trail court de 23 km

2009 et avant pour les trails découvertes de 13km (ind)

2011 et avant pour le relais de 5 km et aux 2009 et avant pour le relais de 8 km

2016, 2017 et 2018 pour la course 7 à 9 ans

2014 et 2015 pour la course 10 et 11 ans

b) Documents à fournir :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire (lors de l'inscription en ligne)

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, en cours de validité au 17 mai 2025

- soit pour les majeurs non licenciés FFA :

Un parcours prévention santé valide le jour de l'évènement (soit – de 3 mois)

- soit pour les mineurs non licenciés FFA :

Une autorisation parentale à saisir en ligne par le représentant légal

c) Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

18 € pour le trail court

13 € pour le trail découverte en individuel

18 € par équipe pour le trail découverte en relais

Gratuit pour les courses enfants

Pas d'inscription le jour de la course (hormis pour les courses enfants)

d) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 17 mai 2025 à 12h00 (ou bien lorsque le nombre de dossards vendus aura atteint le quota fixé sur le site NextRun.fr)

e) Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

f) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation (non licenciés uniquement)

g) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégrité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

h) Matériel de sécurité

L'athlète devra obligatoirement présenter avant le départ le matériel de sécurité suivant : réserve d'eau d'un litre, sifflet et téléphone portable (sur le 23km uniquement)

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète

i) Rétractation

L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement ; seules les personnes ayant souscrit l'assurance-annulation lors de l'inscription peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l'assurance.

Cette assurance BETICKETING vous permet d'être, sous certaines conditions définies par l'Assureur, remboursé de 80% du montant des droits d'inscription et des services payants souscrits (hors commission et frais de service NextRun).

- Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la course
- Valable jusqu'à 72 h après l'événement
- COVID garanti si 30 jours avant l'épreuve
- Remboursement en 72H si dossier complet
- Valable monde entier.

Procédure de remboursement

La demande de remboursement se fera via une interface dédiée à laquelle vous aurez accès via votre contrat d'assurance. Il vous sera demandé de motiver votre demande et de fournir un justificatif pour valider ce remboursement.

Pour toute question sur l'assurance annulation, envoyez un mail à : [beticketing@assur-connect.com](mailto:beticketing@assur-connect.com)

j) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

#### **4. Cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé en dehors du service d'achat/revente de dossards qui vous sera proposé sur NEXTRUN lorsque l'épreuve sera complète.

Ce service pourra être stoppé sans préavis et au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Passé cette date, les dossards mis en vente mais non achetés ne pourront être remboursés.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne hors du service d'achat /revente de NextRun, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **5. Assurances**

a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de la SMACL.

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une

assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## **6. Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA

### a) Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

### b) Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

### c) Bâtons

Le port des bâtons n'est pas autorisé.

### d) Assistance

Aucune assistance n'est autorisée.

### e) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par ChronoWest

## **7. Classements et récompenses**

### a) Classements

Classement général (3 premiers homme et femme) et par catégories : cadets – juniors – espoirs – seniors – M0 – M1 – M2 – M3– M4 – M5 – M6 – M7 – M8 – M9– M10 (homme et femme), relais mixte, hommes et femmes.

### b) Récompenses

Lots à tous les arrivants et aux vainqueurs de certains classements :

Trail court et trail découverte en individuel :

A définir

Trail découverte en relais :

A définir

### c) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet

suivants : [www.nextrun.fr](http://www.nextrun.fr) et [www.chronowest.fr](http://www.chronowest.fr) .

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime.

En faire la demande à [contact@nextrun.fr](mailto:contact@nextrun.fr)

### **8.Ravitaillements**

Trail court :

Un ravitaillement au 7ème km (Langrolay (route de la Ville es Rats) et un au 15ème km (passage au village course).Sous réserve de modification

Trail découverte :

Un ravitaillement au 5ème km (passage au village course)

### **9. Sécurité et soins**

a) Voies utilisées

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée et respecter le code de la route.

b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par un médecin et la Croix Rouge de Saint-Malo.

c) Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

### **10. Protection de l'environnement**

Le trail du Minihic traverse de nombreuses zones classées Natura 2000. Il est donc strictement interdit de jeter emballages ou déchets hors zone de ravitaillement sous peine d'exclusion de la course. Des poubelles seront disponibles sur le parcours. Les coureurs devront aussi veiller à bien rester sur les sentiers afin de ne pas dégrader la végétation des abords.

### **11. Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## **12. Force majeure**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## **13. Annulation et remboursement**

L'inscription est ferme et définitive et ne peut donner lieu à aucun remboursement. Cependant en cas d'annulation pour des raisons sanitaires (COVID) ou en cas de force majeure, l'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation. Les participants seront alors remboursés de leurs frais d'engagement (hors frais de la plateforme d'inscription).